

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 21 FEVRIER 2014

Conseillers présents :

Monsieur CURLY René – Maire.

DUMONT Jean-François – LEGRAND Jean-Luc – CHAMBARD Christian : Adjoints.

Mme GRILLE Edith. – MM. DODET Marcel – GAINET Christophe – M. LOISY Lionel (à partir de 20h40) – MOUQUOD Jean-François (à partir de 20h45)

Conseiller représenté : M DEBRAIS Rodolphe donne pouvoir à M. LOISY Lionel

Conseillers absents : MM. HUGENET Aurélien – PONTAROLLO Alain.

Secrétaire de séance : M GAINET Christophe

– Ouverture de la séance à 20h30 –

M. le MAIRE informe le conseil municipal de son agenda des dernières semaines, état civil. Lecture est faite des délibérations du dernier conseil.

CENTENAIRE – GUERRE 1914/1918 :

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de la mission pour le centenaire de la première guerre mondiale. 14 personnes sont concernées à Villette, 14 chênes seront plantés vers l'aire de Falletans 2^{ème} colonne pour 5 € l'unité.

Le conseil vote à l'unanimité.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE:

Encaissement d'un chèque d'une valeur de 165,56 € pour le fermage du terrain communal de la Pressagne Le conseil accepte à l'unanimité.

IMPASSE DE L'OSERAIE :

Cette impasse appartient encore à l'association foncière de Crissey. La vente n'a pas été enregistrée. Parcelle 573 ZC 39 d'une surface de 794 m². Vente pour l'Euro symbolique.

Le conseil accepte à l'unanimité.

CONTRAT AIDE – M. LANAUD :

M. LANAUD donne entière satisfaction. M. le Maire propose de renouveler son contrat aidé pour une durée d'un an. Le conseil accepte à l'unanimité.

DEMANDE D'AUTORISATION DE STATION TAXI :

La société de taxi MILO basée à Dole, demande de disposer gratuitement d'une station à Villette lès Dole. Aucun coût pour la commune. Le conseil accepte à l'unanimité. Dossier transmis à la commission spécialisée en Préfecture.

ACHAT ORDINATEUR :

La dématérialisation comptable pour l'ordinateur de la mairie doit être réalisée avant le 01 janvier 2015. Cette mission est confiée au SIDEC qui a lancé un appel d'offre. Plusieurs devis ont été établis. Une formation du personnel sera assurée par le SIDEC. Le coût maximum sera de 1 284 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité.

TRAVAUX ADSL :

Les travaux de génie civil sont terminés. Branchement et mise en place vers septembre.

CHEMIN DES HÔTES :

Demande de l'association foncière Villette/Parcey/Goux de prévoir les travaux de réfection pour la partie concernant notre commune. Il n'y a pas d'urgence ; il faudra s'entendre avec Parcey.

PROBLEME POMPE DE RELEVAGE :

M. LEGRAND nous informe que deux variateurs ont été installés pour ne plus disjoncter. Cela donne satisfaction. Le coût devra être pris en charge par le cabinet d'étude.

ABRI BUS DES GRANDES ARBUES :

Cet abri bus a été démonté par le Grand- Dole; un nouvel abri sera mis en place. L'abri bus en bas de la rue du bois ne sera pas changé pour l'instant.

TRAVAUX RUE DU BIEF :

Des travaux ont été réalisés par M. SANTUCCI pour équiper ses propriétés de compteurs individuels. M LEGRAND s'est assuré que les travaux ont été réalisés correctement.

RESIDENCE DU CHÂTEAU :

Toujours pas d'accès aux boites à lettres des appartements. M le maire a rendez-vous prochainement avec l'agence immobilière SOGEPRIM.

Les corbeaux aux alentours de la résidence sont de plus en plus nombreux; avis favorable de lutter contre, avec les organismes agréés Agriculteurs / Chasseurs / Mairie et GDON.

LOCAL DE RANGEMENT DE MATERIEL :

M. le maire propose de faire réaliser un placard de rangement au fond de l'ancienne salle du conseil à la salle des fêtes.

Le conseil accepte à l'unanimité.

REMEANDRE DE LA CLAUGE :

M. CHAMBARD informe le conseil municipal que suite à une réunion à laquelle il a participé des travaux sont envisageables pour le reméandrement de la Clauge, territoire de Goux.

M. MOUQUOD demande au conseil municipal d'être vigilant sur les propositions faites.

ELECTIONS MUNICIPALES :

Les prochaines élections municipales vont se dérouler les dimanches 23 et 30 mars 2014. Il est rappelé que pour la commune de Villette Lès Dole (moins de 1000 habitants) le mode de scrutin ne change pas; les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire. Il sera possible d'ajouter ou retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Si vous votez pour une personne non candidate, votre vote ne comptera pas.

Vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

Le planning des permanences est établi.

QUESTIONS DIVERSES :

Le chemin des vaches est toujours utilisé malgré l'interdiction. Des trous sont formés.
M. LEGRAND propose de reboucher les trous avec des tuiles.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE À 22 h 10.

FAIT À VILLETTE LES DOLE LE 22 FEVRIER 2014.

LE MAIRE,

R. CURLY